

réglementation a été la première étape vers la mise en œuvre du Cadre de coopération en matière de réglementation adopté en décembre 2004. Ce cadre encourage un plus grand dialogue, la transparence et l'échange d'informations afin de renforcer la coopération en matière de réglementation, de faciliter le commerce et l'investissement et de promouvoir la compétitivité et l'innovation.

Les autorités réglementaires du Canada et de la CE dans de nombreux secteurs ont déjà établi de bonnes relations de travail. La reconnaissance des équivalences en vertu de l'Accord Canada-CE sur les normes vétérinaires conclu ce printemps, par exemple, illustre l'utilité possible de cette coopération. Le nouveau cadre favorisera une coopération fructueuse dans d'autres domaines d'intérêt mutuel.

Le Canada et l'UE s'engagent également à conclure rapidement les négociations relatives à l'Accord Canada-CE sur la sécurité de l'aviation civile. Cet accord étayera l'expansion rapide de nos relations commerciales en matière de matériel, de produits et de services aéronautiques.

L'UE a informé le Canada de la nécessité d'aligner les accords bilatéraux sur les services de transport aérien conclus entre des États membres de l'UE et le Canada sur la législation communautaire en négociant un accord "horizontal", qui constituera la première étape de l'amélioration des relations entre les deux parties dans le domaine de l'aviation.

Nous avons rappelé que les mesures qui facilitent les voyages, en particulier à des fins d'affaires et de tourisme, sont des stimulants économiques importants, sans négliger les exigences relatives à la sécurité des frontières. L'UE et le Canada s'engageront dans un dialogue sur la dispense de visas pour les séjours de courte durée pour les citoyens de tous les États membres de l'UE et du Canada voyageant entre ces pays. Les progrès de ce dialogue feront l'objet d'un rapport d'ici le prochain Sommet.